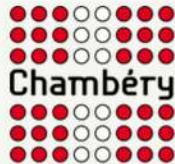


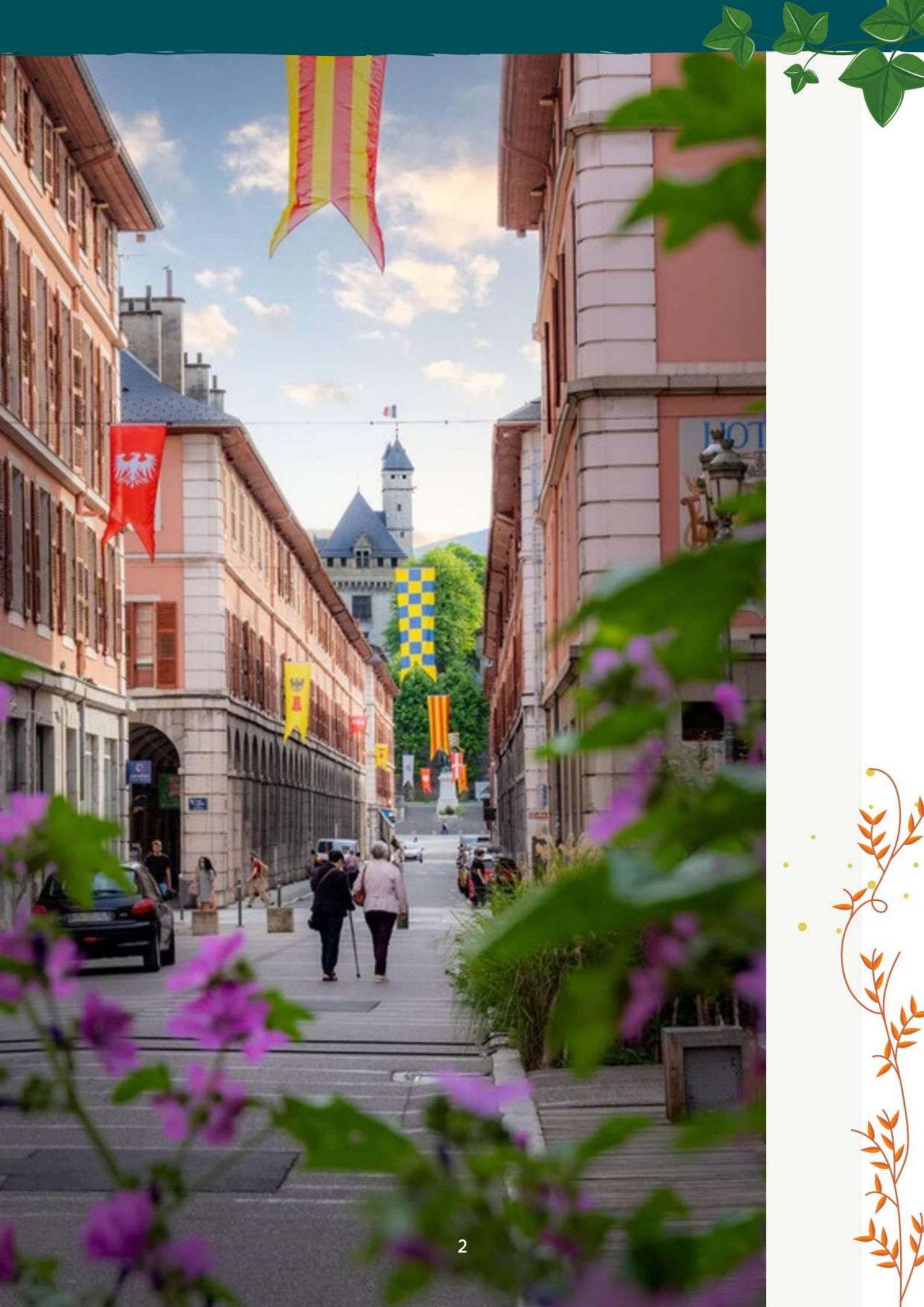


Dossier de présentation

VILLE DE CHAMBERY

2025





SOMMAIRE

- 4 Édito
- 5 Chambéry, ville engagée dans la transition écologique aux côtés de ses citoyens
- 8 Chambéry, une ville riche de son patrimoine
- 13 Chambéry se transforme : vers une ville nature



Édito

Chambéry est unique.

Elle est unique par son passé de Capitale des Ducs de Savoie, qui lui a donné un patrimoine bâti historique remarquable, mais également un lien si particulier avec l'Italie. Elle est également unique par sa situation géographie, au creux d'une vallée entourée de massifs Alpins d'importance, et du dernier contrefort du Jura. Par leur présence, ils questionnent la ville sur son rapport à son environnement.

De ces particularités, Chambéry a fait des atouts, et c'est aujourd'hui une ville dynamique, qui s'appuie sur un tissu économique diversifié d'entreprises et industries locales, et sur une population qui augmente, grâce à son attractivité et la qualité de vie qu'elle propose.

La commune veille à accompagner ce dynamisme par un soin particulier apporté aux espaces publics, à la sauvegarde du patrimoine, au cadre de vie de manière globale. La labellisation "Ville 3 fleurs" dont Chambéry bénéficie depuis plus de 25 ans témoigne de cet engagement.

Chambéry doit aujourd'hui faire face aux enjeux environnementaux et climatiques, particulièrement aigus dans la région alpine. Aussi, depuis 2020, la municipalité nouvellement élue prépare Chambéry aux défis futurs.

Pour rendre notre ville agréable à vivre en cas de fortes chaleurs, pour la rendre moins sensible aux épisodes climatiques extrêmes, pour garantir à horizon 2050 une vraie qualité de vie à nos citoyens, la collectivité met en œuvre une politique globale et cohérente. Les nombreuses démarches de concertation engagées avec les habitants et les parties prenantes du territoire garantissent la bonne articulation des enjeux de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie. A travers des partenariats durables avec les autres collectivités, l'État et ses agences, la Ville de Chambéry mobilise des moyens supplémentaires, inscrit son action dans le temps long et est repérée au niveau national.

Les prochaines pages présentent de manière non-exhaustive différentes actions et projets menés, emblématiques de notre méthode et qui permettent de conjuguer qualité de vie, attractivité, rayonnement, résilience écologique, et mise en valeur des richesses culturelles et paysagères de la ville.

L'action de la Ville de Chambéry s'inscrit pleinement dans les critères du label Villes et villages fleuris. Les ambitieux projets réalisés ces dernières années et le haut niveau de préparation des services municipaux chargés du cadre de vie nous conduisent ainsi à franchir une nouvelle étape en affirmant notre volonté de candidater à l'obtention de la 4^e fleur.

Bonne visite !

1 CHAMBERY

ville engagée dans la transition écologique aux côtés de ses citoyens



Présentation de la ville

Nichée au cœur des Alpes, entre lacs et montagnes, Chambéry bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle. Capitale historique de la Savoie, la ville s'impose comme un carrefour stratégique entre Lyon, Grenoble, Genève et Turin. Elle constitue une porte d'entrée vers les massifs alpins tout en étant profondément urbaine, ouverte sur son agglomération et connectée à de grands réseaux européens.

Implantée dans la cluse de Chambéry, la ville est entourée par des massifs emblématiques : le massif des Bauges à l'est (Parc naturel régional), le massif de la Chartreuse au sud (Parc naturel régional), et le Mont du Chat à l'ouest. Elle est traversée par plusieurs cours d'eau - la Leysse, l'Albanne et l'Hyères - qui contribuent à structurer son paysage urbain.

Avec plus de 60 000 habitants, et environ 130 000 à l'échelle des 38 communes de son agglomération, Chambéry est une ville à taille humaine qui combine attractivité, patrimoine et dynamisme économique. Porte d'entrée des Alpes, Chambéry joue un rôle clé dans l'accès aux grandes stations de sports d'hiver. Elle bénéficie d'une activité économique diversifiée, à la croisée des secteurs tertiaire et industriel. De nombreuses entreprises emblématiques y sont implantées : Placoplâtre, Alpina Savoie, Opinel, Vicat, mais aussi un tissu dense de PME, artisans et startups. Son commerce actif participe également à son attractivité.

Son dynamisme est également soutenu par la présence de pôles universitaires et de recherche, ainsi que par un réseau de transports performant (gare TGV, autoroute A43, proximité avec les aéroports de Lyon et Genève). Forte d'une histoire marquée par les échanges, la culture et l'innovation, elle développe aujourd'hui une identité territoriale tournée vers l'écologie urbaine, la solidarité et la participation citoyenne.



Une ville engagée pour demain la labellisation TETE-CAE

L'environnement naturel exceptionnel qui entoure Chambéry est particulièrement soumis au changement climatique comme l'ensemble des Alpes. Et les conséquences dans la ville sont réelles, comme l'a démontré l'étude sur les îlots de Chaleur urbains, menée par le bureau d'études TRIBU en 2022. Les phénomènes de surchauffe nocturne et diurne sont identifiés et mesurés, dans plusieurs quartiers de la ville.

Elue en 2020, la municipalité de Chambéry porte donc au cœur de son projet politique la prise en compte de la transition écologique, enjeu prioritaire pour le territoire de la commune, son attractivité et la qualité de vie de ses habitants.

Dès le début du mandat, ont été mises en place des expérimentations opérationnelles (végétalisation des cours d'école, mise en place de pistes cyclables provisoires, démarches participatives ville perméable), pour « tester » les capacités d'action.

En parallèle, ont été conduits des dossiers structurants :

- La nouvelle politique de stationnement qui vise à conserver l'attractivité du centre tout en permettant le développement des mobilités douces ou le développement des espaces végétalisés sur l'espace public ;
- La politique « ville apaisée », accompagnée d'aménagements concertés avec les quartiers, pour accompagner l'apaisement des vitesses sur tout le territoire de la ville ;
- La mise en place du schéma de déplacement piéton, basé sur la maîtrise d'usage portée par les habitants eux-mêmes ;
- La stratégie de désimperméabilisation qui touche directement à la politique des espaces verts.

Forte de cette stratégie globale, la municipalité a souhaité s'engager dans la démarche de labellisation TETE CAE (Territoires engagés dans la transition écologique - climat-air-énergie). Ce label reconnaît les collectivités territoriales qui s'engagent de manière cohérente, transversale et structurée dans la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources et la transformation de leur territoire.

L'obtention du niveau 3 « étoiles » du label en 2025 vient qualifier la réalité de la politique menée.

Une ville engagée auprès de ses citoyens

Un deuxième axe fort de la politique de la municipalité élue en 2020 est l'[engagement citoyen](#), pour renouveler la démocratie locale : partager le pouvoir, améliorer la transparence, recréer la confiance, impliquer les citoyen·nes et soutenir leurs engagements pour faire de Chambéry une ville plus créative et inspirante.

Afin de donner un nouveau souffle à la démocratie locale, la Ville de Chambéry a notamment mené les États Généraux de la Démocratie locale, une démarche ambitieuse déployée de manière progressive sur l'année 2021. Suite à ces états Généraux, la Ville de Chambéry a répondu favorablement à l'appel de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de moyens renforcés, qui s'est déployé de septembre 2021 à septembre 2024.

Ce sont donc de multiples actions qui ont pu prendre place : formations des agents à la concertation sur l'urbanisme ou avec des publics spécifiques comme les enfants, accompagnement des projets comme le forum de la jeunesse, les conseils de quartiers citoyens, les marches exploratoires, le jeu sérieux sur les budgets... La concertation est au cœur de l'ensemble des actions de la ville, particulièrement pour tous les projets d'aménagements des espaces publics et des espaces verts.





2 CHAMBERY

une ville riche de son patrimoine



Chambéry, capitale historique des Ducs de Savoie, garde de cette période un centre ancien historique, issu de l'époque du moyen âge. Mais elle a également connu de grands bouleversements au XVIII^e et XIX^e siècle, avec la destruction des remparts puis l'ouverture de la ville pour des grandes voies. Et les bombardements de la deuxième guerre mondiale ont également ouvert la voie à la reconstruction des années 50. La ville garde de ces différentes périodes, un bâti privé et public, riche et diversifié, allant des immeubles bâtis en lanières dans lesquels se croisent de nombreuses allées du centre historique, aux bâtiments classés « architecture du XX^e siècle » du Biollay ou au quartier des Hauts-de-Chambéry, opération architecturale cohérente bâtie par l'architecte Jean Dubuisson.

La préservation et l'embellissement de ce patrimoine est un gage de qualité de vie pour ses habitants. Aussi, la Ville a mis en place une véritable politique partenariale pour valoriser cette richesse : elle est la première ville au niveau national qui s'est engagée dans l'acte II du programme Action Cœur de ville, dès juin 2023, sur le périmètre du centre-ville élargi. Elle est également signataire du projet de renouvellement urbain de Nord des combes, et travaille à la mise en place d'un projet NPRU 3 sur le quartier du Biollay.

Un centre ancien préservé et valorisé

L'OPAH RU

C'est également dans une démarche partenariale que la ville mène une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH RU) qui est un dispositif ayant pour objectif de résorber les situations d'habitat dégradé et de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie dans les logements. Ce dispositif s'applique sur le périmètre du secteur sauvegardé étendu aux faubourgs et vise à sauvegarder le patrimoine bâti privé du centre ancien.



Plusieurs volets d'actions sont identifiés : éradication de l'habitat indigne, rénovation énergétique, accompagnement des copropriétés en difficulté et autonomie de la personne. Un accompagnement technique et financier est mis en place pour les habitants qui souhaitent réaliser des travaux dans leur logement ou dans leur copropriété.

L'Agence Nationale de l'Habitat est le financeur principal des dossiers de travaux, avec un accompagnement financier de la Ville. 3 400 logements sont concernés, essentiellement dans des copropriétés dont 38 ont été identifiées pour bénéficier d'un accompagnement.

L'ORI et l'aide aux façades

Pour aller plus loin dans la restauration des bâtiments de logements dégradés en centre ancien, la Ville conduit une Opération de Restauration Immobilière (ORI), outil coercitif visant à prescrire des travaux dans des immeubles où des désordres ont été identifiés, qui constraint les propriétaires à réaliser les travaux nécessaires à la levée des désordres. 11 immeubles situés en Site Patrimonial Remarquable sont ciblés par cette opération.

Enfin, la Ville a mis en place une aide spécifique destinée à embellir les façades des bâtiments privés, qui jouent un rôle essentiel dans la qualité de l'espace public.

Une réhabilitation active du patrimoine public

La Ville investit également dans l'entretien de son propre patrimoine et y consacre des budgets conséquents. Ce patrimoine représente des lieux de vie et de services pour les Chambériens. Sa préservation est le gage de la qualité de service apportée aux habitants. Près de 1,5 millions d'euros sont consacrés tous les ans aux opérations de maintenance et d'entretien.

De plus, un programme complet de rénovations est porté par la municipalité, décliné dans un plan pluriannuel d'investissement, voté au Conseil municipal.

Par exemple :

Le premier volet du plan de rénovation énergétique des bâtiments municipaux concerne aujourd'hui quatre sites, choisis pour leurs consommations importantes, dans le but d'économiser environ 50% d'énergie :

- centre administratif Paul Bert ;
- centre de congrès du Manège ;
- écoles Jean Rostand ;
- école de Chambéry-le-Vieux.

Près de 14 millions d'euros sont consacrés à la reprise complète de ces bâtiments : isolations, couvertures, menuiseries, reprise des équipements de chauffage et de ventilation... tous en travaux en 2025.



Suite à la refonte de la carte scolaire, deux écoles font l'objet de travaux d'agrandissement, Jean Jaurès et Haut Maché. Cette dernière, dont les travaux sont prévus en 2026, fera également l'objet d'une rénovation énergétique complète. L'école Vert Bois, quant à elle, a fait l'objet d'une démolition-reconstruction. En service depuis novembre 2024, elle est classée E3C1.

Les locaux associatifs de la place Demangeat ont fait l'objet d'une première tranche de réhabilitation en 2024, et vont faire l'objet d'une deuxième tranche de travaux dès 2026.

L'ancien stade Municipal a également fait l'objet d'une opération importante de démolition-reconstruction de plus de 23 millions d'euros, et réjouit les amateurs de sport depuis septembre 2023, tout en offrant au quartier un nouveau mail piéton et une gestion exemplaire des eaux pluviales.

Enfin, des investissements importants sont en cours ou programmés sur le patrimoine culturel : réhabilitation du théâtre Charles Dullin, du musée des Beaux-arts et installation d'un nouveau lieu culturel dans les anciens locaux de la Banque de France.

Si ces exemples représentent des opérations d'importance, la commune n'en oublie pas moins son petit patrimoine, comme le montrent ces trois exemples ci-dessous.

La chapelle Vaugelas

Bâtiment patrimonial au cœur du centre-ville, la chapelle a bénéficié d'une rénovation ciblée pour renforcer son isolation et préserver son architecture remarquable.



L'abri anti-aérien Nézin

Ce lieu chargé d'histoire, situé en souterrain, a fait l'objet d'une remise aux normes pour permettre l'accès au public et la poursuite du travail de mémoire que portent ces structures dans le patrimoine chambérien.



La Boule de Bellevue

Ce site, composé d'un bâtiment et d'un terrain, a évolué au fil des années en friche urbaine. Dans une volonté de redonner vie à ce lieu, un travail concerté a été mené entre les habitants, la mairie et les services techniques. Ce processus participatif a permis de transformer l'espace en un véritable lieu de vie de quartier.

Aujourd'hui, la Boule de Bellevue accueille un jardin partagé, des espaces extérieurs adaptés aux fêtes de quartier, ainsi qu'un bâtiment rénové capable d'héberger réunions, événements et activités collectives portées par les habitants et les associations locales.

L'ensemble de ces réhabilitations traduisent une volonté forte de faire du patrimoine un levier de transition, en combinant préservation, modernisation et exemplarité environnementale.

Une harmonie urbaine affirmée

Dans une ville où chaque détail compte, Chambéry s'engage dans une démarche d'unification et de montée en qualité du mobilier urbain. Cette action vise à renforcer la cohérence visuelle de l'espace public, à améliorer le confort des usagers, et à valoriser l'identité de la ville.

Un travail progressif est mené sur l'ensemble du mobilier installé dans l'espace public : bancs, poubelles, potelets, barrières, corbeilles ou encore supports vélos. Le choix des matériaux, des formes et des teintes s'appuie sur une réflexion esthétique et fonctionnelle, intégrée à chaque projet d'aménagement.

Ce travail est mené en étroite concertation avec les services de l'Architecte des Bâtiments de France, afin de garantir une parfaite intégration du mobilier dans les secteurs patrimoniaux, et de respecter les spécificités architecturales et historiques de la ville.

L'enjeu est d'affirmer une signature urbaine propre à Chambéry, reconnaissable, harmonieuse, et adaptée aux usages contemporains. En évitant la multiplication de styles disparates, cette démarche contribue à une ville plus lisible, plus agréable, et plus durable, où le mobilier devient un véritable élément de paysage.



Une propreté urbaine au service de la qualité de vie

La propreté des espaces publics est un enjeu central pour le bien-être des habitants, l'attractivité de la ville et le respect de l'environnement. À Chambéry, un effort particulier est porté sur cette mission, avec une organisation structurée du service de propreté, notamment renforcée sur le centre-ville, secteur à forte fréquentation. Ce sont plus de 45 agents qui travaillent sur ce domaine sur tout le territoire.

Cette action s'appuie sur plusieurs partenariats techniques, notamment avec CITEO, pour le développement du tri et du recyclage en espace public, et avec Alcome, dans le cadre de la lutte contre les mégots et la pollution qu'ils génèrent. Concrètement, des « hotspots » de déchets sur l'espace public ont été cartographiés dans toute la ville et vont faire l'objet d'un suivi partagé par les services et les conseils de quartier.

Ces partenariats permettent également de mieux outiller les services, tout en bénéficiant de moyens complémentaires pour agir efficacement.

En complément, la Ville conduit régulièrement des campagnes de sensibilisation citoyenne, en lien avec les écoles, les commerçants et les habitants. Des actions de terrain (stands, animations, marquages au sol, signalétiques pédagogiques...) viennent renforcer cette démarche, dans l'idée que la propreté est l'affaire de tous et repose aussi sur l'implication collective. Par exemple, lors de la dernière fête de la musique, des gobelets réutilisables ont été mis à disposition par la ville pour limiter strictement les déchets.

Enfin, la qualité de l'espace public passe également par la lutte contre les graffitis. Les services municipaux sont armés d'une équipe dédiée, qui intervient aussi bien sur les bâtiments publics que sur les bâtiments privés dont les propriétaires ont passé une convention avec la ville. Ainsi, en 2024, 2621 tags ont été effacés, soit 2373 m².





3 CHAMBERY

se transforme : vers une ville nature



Un mot d'ordre : renaturer la ville pour mieux vivre demain

Dans le cadre de son implication dans la transition écologique, comme levier d'attractivité et de qualité de vie, Chambéry fait le choix d'un urbanisme apaisé, résilient et vivant, en plaçant la nature au cœur de son projet de ville. Renaturer, c'est réconcilier l'Homme et son environnement, redonner toute leur place aux sols vivants, à l'eau, aux arbres, à la faune et à la flore dans un territoire urbain en constante évolution.

Ce cap guide désormais l'ensemble des politiques d'aménagement et d'entretien, pour mieux vivre la ville aujourd'hui et la préparer durablement à demain.

L'urbanisme

Le Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et Déplacements (PLUi-HD) planifie et gère le développement et l'aménagement du territoire sur l'agglomération Chambérienne depuis 2019, date de son approbation. Ce document donne les règles de constructions pour tout nouveau projet, privé comme public.

Par la modification n°4 adoptée en 2024, la Ville de Chambéry a inscrit dans ce document ses orientations fondamentales pour la construction de la ville future, en cohérence avec ses objectifs de transition écologique et de maîtrise du développement urbain, dans une vision d'urbanisme régénératif, qui ne se contente plus de limiter l'impact, mais vise à réparer et enrichir les écosystèmes urbains, en lien direct avec les besoins des habitants.



Les principaux apports de la modification 4 du PLUIHd :



- **Création de l'OAP Nature en ville** : cette Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique affirme 3 orientations générales volontaristes :
 - Renaturer et contribuer à la réduction de l'effet d'ilot de chaleur ;
 - Conserver les arbres et déployer la canopée dans les milieux urbains ;
 - Adapter le végétal au changement climatique et accueillir la biodiversité.

Ces orientations sont ensuite déclinées de manière opérationnelle par type de secteur urbain. Les projets à venir doivent s'inscrire en cohérence avec les spécificités de chaque secteur décrites dans l'OAP. Il est à noter que l'OAP Nature en ville a été reprise et prolongée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération dans la modification 5 du PLUi-HD.



- Rédaction d'OAP sectorielles, venant préciser, pour un quartier donné, le PLUi-HD, en parfaite cohérence avec l'OAP nature en ville : prise en compte de continuités vertes, des espaces non construits, des mobilités douces, en précisant la capacité et les volumes des constructions à venir.
- La mise en place d'un Coefficient d'Emprise au Sol (CES) : la Ville a souhaité rétablir ce coefficient qui devait figurer au PLUiHd, mais avait été enlevé juste avant son approbation en 2019. Il impose de limiter la surface construite sur chaque parcelle, laissant ainsi de l'espace disponible, qui, conjugué aux obligations de pleine terre, permet sur chaque projet de garder des espaces verts de qualité, la présence du sol naturel et de garantir une trame urbaine aérée. La présence d'espaces verts interstitiels préserve la ville future des phénomènes de chaleur urbaine.
- Protection renforcée des arbres remarquables : une cartographie précise des arbres d'intérêt écologique, paysager ou patrimonial a été intégrée dans le PLUi-HD. Leur conservation devient une exigence réglementaire dans les projets d'aménagement, et leur abattage est strictement encadré. Cette mesure reflète une reconnaissance accrue du rôle de l'arbre en ville, tant sur le plan environnemental que social et symbolique.



En parallèle, la municipalité a mis en place depuis le début du mandat des ateliers d'urbanisme négocié, au cours desquels la Ville met autour de la table avec les promoteurs en amont des dépôts de permis de construire afin de dialoguer et d'améliorer l'acceptabilité des projets immobiliers. Ces ateliers sont suivis de réunions publiques pour présenter les projets aux habitants. Avec plus de 170 ateliers en 2024, la Ville a instauré avec les constructeurs et architectes un véritable dialogue afin que les nouveaux projets intègrent les aspirations environnementales, soient de belle qualité architecturale et répondent au besoin de confort de vie des habitants tout en permettant de répondre aux besoins de logements

Des espaces publics repensés

Les espaces publics sont au cœur de la politique de transformation de la ville, et font l'objet de différentes stratégies.

La stratégie de désimperméabilisation

Une véritable stratégie de désimperméabilisation a été mise en place dès le début du mandat, déployée notamment dans les cours d'écoles et dans le cadre du projet participatif « ville perméable ».

Cette stratégie répond aux principaux enjeux environnementaux de la ville (développer l'infiltration des eaux de pluie, renaturer les sols, favoriser la biodiversité, limiter les phénomènes de surchauffe de jour comme de nuit), en s'appuyant sur la participation citoyenne. Elle a également pour objectif de renforcer l'attractivité de la ville et la qualité de vie des Chambériens.

La démarche s'inscrit sur le moyen et long terme et distingue quatre niveaux de projets de désimperméabilisation :

LES PROJETS STRUCTURANTS

de niveau de complexité élevé, disposant de budgets spécifiques prévus au Plan Pluriannuel d'investissement.



LES PROJETS INTERMÉDIAIRES

impliquant des changements d'usage, qui bénéficient de crédits annuels (200 000 €)



LES PROJETS DE QUARTIER

Co-construits avec les citoyens.



LES PROJETS DE STATIONNEMENTS PERMÉABLES



Ces projets sont choisis sur la base de critères partagés, et pour les plus importants, concourent à la réalisation de la vision stratégique pour le centre-ville, siège des principaux phénomènes de chaleur urbaine.



Boulevard du théâtre

Transformation d'un îlot de stationnement en un parc paysager mettant en valeur l'architecture du quartier historique.

4 775 m²

de surface désimperméabilisée.

3080 m²

de surface enherbée ajoutés.

Avant



Après



Avenue Général de Gaulle

Transformation d'une artère d'entrée dans le centre-ville dédiée à la voiture, en une rue paysagère.

1 678 m²

de surface désimperméabilisée.

6 fois

plus d'arbres plantés.

Avant



En cours de transformation



Faubourg Montmélian

Transformation de l'aire de stationnement située faubourg Montmélian en une zone piétonne végétalisée.

980 m²

de surface perméable.

13

arbres plantés.



Les cours d'écoles : des espaces privilégiés

Depuis 2020, la Ville de Chambéry a engagé une démarche de renaturation progressive des cours d'école, avec un double objectif : mieux adapter les espaces scolaires au changement climatique et offrir un environnement plus sain, plus ludique et plus inclusif aux enfants.

Historiquement minérales, souvent largement bétonnées, les cours d'école sont repensées pour faire place à plus de végétation, de fraîcheur, de diversité d'usages et de nature. La démarche s'appuie sur une approche collaborative, associant les services municipaux, les équipes éducatives, les parents, et les enfants eux-mêmes. Chaque projet est adapté au contexte de l'école et à ses usages, avec une attention portée à la diversité des espaces : zones calmes, coin nature, jeux actifs, assises ombragées...

Fin 2025, ce seront :

17
cours d'école réaménagées

15 970 m²
désimperméabilisés

65
arbres plantés

Écoles du stade

2024. Les écoles du stade marquent la 10e végétalisation des cours d'écoles sur 36.

1000 m²
désimperméabilisés **10**
arbres plantés.



Écoles des Combès

2025. En cours de végétalisation durant l'été, la désimperméabilisation se poursuit.

1000 m²
désimperméabilisés **15**
arbres plantés.



Les écoquartiers

La transformation de Chambéry vers une ville plus verte et plus résiliente s'incarne également à travers ses projets de trois quartiers renouvelés, qui s'inscrivent tous les trois dans la labellisation Écoquartier.

Nord des Combes

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain PRU2, le projet Nord des Combes vise à désenclaver et requalifier, le quartier, situé dans les Hauts-de-Chambéry, diversifier l'habitat et la population, améliorer la qualité des espaces publics.

Le projet de renouvellement urbain comprend la réhabilitation lourde des immeubles d'habitation, ainsi que la reconstruction de l'école Vert Bois (classée E3 C1), et la réhabilitation des équipements publics.

Les espaces publics reçoivent une attention prononcée : un soin particulier est apporté au traitement des cheminements actifs (piéton et vélos), et à leur accessibilité. L'accès au parc du Talweg, limitrophe du quartier est amélioré.

Il est prévu la plantation de nombreux arbres, le développement de végétation aux abords des immeubles, la diversification des espèces végétales, l'intégration de plantes ayant des fleurs bénéfiques pour les abeilles et autres pollinisateurs et l'installation de nichoirs... tout cela pour contribuer à créer des milieux d'accueil riches et pérennes pour la faune et pour la flore, et des lieux d'aménité pour les habitants.

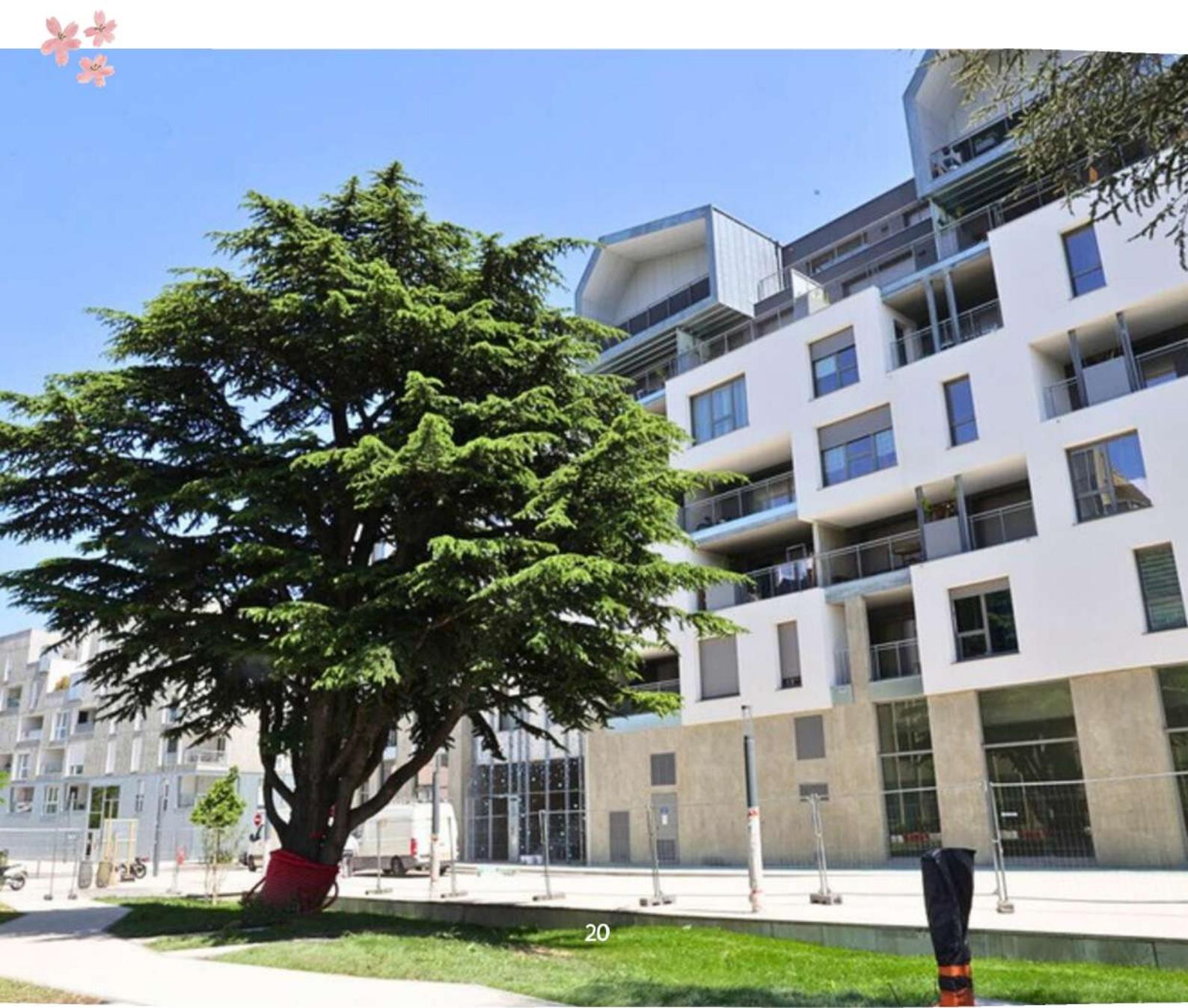


Vetrotex

Démarré en 2020, Vetrotex est l'un des projets majeurs de la Ville. Ce quartier d'habitat répond à la demande croissante de logements (800 logements livrés à terme), et prend place dans un ancien site industriel proche du centre-ville, participant ainsi à la limitation de l'étalement urbain.

L'aménagement fait la part belle aux espaces verts, publics ou privés, et favorise la gestion de l'eau par infiltration, par un système de noues et par une imperméabilisation limitée. Des espaces verts de qualité sont créés : le parc des bords de Leysse, seul parc de la ville en bordure de rivière et la place Pierre de Coubertin.

Ce projet permet la dépollution et la reconversion du foncier en espaces de vie mixtes (logements, activités, équipements), réintègre du végétal dans un environnement très urbanisé et valorise des usages collectifs et des espaces partagés, par des actions envers les habitants au fur et à mesure de leur arrivée.





La Cassine



Le quartier de la Cassine, situé à proximité immédiate du centre historique et de la gare de Chambéry, connaît une transformation majeure. Longtemps marqué par la présence de jardins partagés et d'activités artisanales et industrielles, ce secteur en mutation doit répondre aux nouveaux enjeux urbains, économiques et environnementaux. À travers plusieurs phases de concertation et un projet de requalification ambitieux, la Cassine vise à devenir un quartier dynamique, attractif et exemplaire en matière d'aménagement durable pour la ville de Chambéry.

La transformation du quartier repose sur plusieurs axes stratégiques définis lors des phases de concertation :

- Enrichissement de l'offre immobilière et des services ;
- Amélioration de la résilience écologique et environnementale ;
- Optimisation de l'accessibilité et des mobilités ;
- Création d'un parc urbain fédérateur.

Ces trois éco-quartiers ont des caractéristiques différentes : renouvellement urbain pour l'un, reconversion d'une friche industrielle en quartier à vocation d'habitat pour le deuxième, mutation d'un quartier artisanal et industriel en centre économique pour le troisième. Pour autant, la volonté politique de les inscrire dans le label Ecoquartier participe pleinement aux critères valorisés dans le cadre du label "Villes et Villages Fleuris".

Des politiques d'entretien qui se transforment

L'évolution du cadre de vie à Chambéry ne passe pas seulement par l'aménagement de nouveaux espaces : elle repose également sur une transformation profonde des pratiques et des niveaux d'entretien.

Cette mutation, portée par les services municipaux, accompagne la transition écologique engagée par la Ville et se traduit concrètement par de nouvelles méthodes, plus respectueuses de l'environnement et plus résilientes face aux aléas climatiques. Un plan de formation des agents spécifique sur la Transition Ecologique accompagne ces changements.



Une gestion différenciée pleinement intégrée

Depuis plusieurs années, la gestion différenciée est déployée à l'échelle de la ville. Le dernier plan de gestion datant de 2015 il a été engagé un travail de remise à jour de la gestion des espaces en 2024.

Cela a permis d'adapter les modes d'entretien en fonction des usages, des contextes et des objectifs écologiques de chaque site :

- Trois types de gestion : passage de quatre à trois codes de gestion pour une meilleure approche du territoire par les agents et les habitants ;
- Zones naturelles : davantage de surfaces dédiées aux zones naturelles, réservoir de biodiversité et vecteur de pédagogie auprès des plus jeunes ;
- Formation et sensibilisation : des plans de sensibilisation et de formation sont engagés auprès des agents et du grand public pour comprendre et valoriser cette évolution de la gestion des espaces.

Ce mode de gestion favorise la diversité paysagère et écologique, tout en optimisant l'effort des équipes techniques.



Un plan de sobriété en eau ambitieux

Suite à des épisodes de sécheresse violents en 2022 et 2023, la Ville de Chambéry et ses partenaires ont mis en place une véritable stratégie de gestion de la ressource en eau.

Ainsi en 2023, la Ville de Chambéry a signé la convention "Eau-climat, on agit" aux côtés de 13 communes voisines. Dans le cadre de cette démarche, coordonnée par le Cisalb (comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget), les communes s'engagent à mettre en place un plan d'actions visant à adapter leurs pratiques et usages de l'eau. Ce plan s'adresse aux services municipaux et aux citoyens.

L'inscription de la commune à "Eau-climat, on agit !" implique l'engagement sur les trois actions suivantes :

- Construire et animer le plan d'actions "Eau-Climat" de la commune ;
- Communiquer sur les restrictions en période de sécheresse ;
- Connaitre et suivre les consommations d'eau communales.

En complément de ces trois engagements obligatoires, la Ville de Chambéry s'est engagée à :

- Récupérer et utiliser les eaux pluviales et réduire la pollution des rivières : récupération des eaux d'exhaure de parking pour l'arrosage des arbres, récupérateur d'eau dans les jardins familiaux et les écoles.
- Adapter les espaces verts et le fleurissement : sélection de végétaux plus sobres, rustiques, ou méditerranéens, réduction des massifs saisonniers au profit de vivaces, arrêt du fleurissement en jardinières.
- Désimperméabiliser les sols : cf. stratégie de désimperméabilisation.
- Économiser l'eau, optimiser les fontaines publiques : automatisation, goutte-à-goutte, paillage systématique, arrosage nocturne, fontaines en circuit fermé, implantation de sondes.
- Sensibiliser, communiquer, soutenir les initiatives : plaque de grille « ici commence le lac », sensibilisation dans les écoles.



Une politique de l'arbre structurée et ambitieuse

La Charte de l'arbre de Chambéry est le document qui formalise l'engagement de la Ville de Chambéry pour la préservation et la gestion du patrimoine arboré de la commune. Elle est la référence dans laquelle s'inscrit l'action de tous les intervenants à proximité des arbres communaux.

L'élaboration de cette charte a été permise par un travail de co-construction tout au long du processus, impliquant l'ensemble des acteurs – publics et privés – concernés par la préservation du patrimoine arboré. Cette approche participative témoigne de la volonté de travailler en cohérence avec les activités des professionnels et acteurs associatifs du bassin chambérien, dans un souci de transparence et de collaboration solide pour assurer la préservation et le développement des arbres.

En signant cette charte, les parties prenantes expriment leur adhésion aux grands principes qu'elle énonce et s'engagent à en respecter les préconisations. La charte rassemble les connaissances techniques et scientifiques sur les arbres en milieu urbain et énonce les engagements à respecter, avec une déclinaison opérationnelle claire. Elle comprend également des recommandations techniques visant à uniformiser les pratiques des acteurs impliqués dans l'aménagement des espaces publics en ce qui concerne la prise en compte des arbres.



Les engagements de la charte

En signant cette charte, la Ville et ses partenaires s'engagent notamment à respecter le principe ERC (Éviter, Réduire, Compenser) pour préserver et développer le patrimoine arboré à Chambéry :

- **Éviter** : l'évitement des atteintes inutiles et non nécessaires aux arbres. Il s'agit de prendre les mesures nécessaires pour prévenir tout dommage ou toute nuisance pouvant affecter les arbres ;
- **Réduire** : lorsqu'il n'est pas possible d'éviter complètement les atteintes aux arbres, des mesures sont prises pour en réduire au maximum la portée ;
- **Compenser** : en dernier recours, lorsque les atteintes aux arbres n'ont pas pu être évitées ou réduites, des mesures de compensation sont mises en place pour restaurer ou compenser les dommages causés.

Cette approche proactive et progressive vise à assurer une gestion responsable et durable du patrimoine arboré de Chambéry, en intégrant la préservation de cet héritage naturel dans toutes les actions menées sur le territoire communal.





Les actions de la charte :

- **Pratiquer une gestion et taille raisonnée des arbres** : la Ville et ses services s'engagent à intervenir le moins possible dès lors que le passé de gestion de l'arbre le permet (certaines tailles historiques imposent de poursuivre des tailles plus drastiques que ce qui est aujourd'hui préconisé et pratiqué), l'accompagner dans son vieillissement autant que possible tout en garantissant la sécurité des personnes sur l'espace public.
- **La taille drastique ou l'abattage en dernier recours** : la Ville et ses services s'engagent à ne se résoudre à la taille drastique ou à l'abattage qu'en dernier recours, après diagnostic, et en veillant à la bonne information des citoyens.
- **Augmenter le patrimoine arboré de la ville** : la collectivité s'engage à augmenter globalement le patrimoine arboré de la ville sur les espaces dont la commune a la propriété et la gestion, dans le respect des conditions optimales de vie des arbres : conditions de plantations, espace suffisant, apports en nutriments et eau, protections dans les premières années...
- **Assurer un processus global de renouvellement** : la collectivité souhaite assurer un processus global de renouvellement, de sorte à anticiper et avoir une gestion proactive du patrimoine arboré. Les sites comme les parcs principaux de la ville (Verney, Buisson Rond, etc.) sont particulièrement suivis de sorte à garantir dans le temps la présence d'arbres adultes en bonne santé dans ces lieux d'aménités.
- **Conserver les vieux arbres sénescents** : des aménagements spécifiques ont été mis en place pour sauvegarder les arbres centenaires en ville (chêne et platane à Buisson rond, Ptérocarpa au parc du Verney). Protéger ces arbres, c'est préserver un équilibre vital entre nature et urbanisation. Ils sont à la fois un habitat pour la faune, des témoins du temps et des alliés du climat. Au parc du Verney, le cheminement piéton a été modifié, un périmètre de sécurité établi, et des dispositifs mis en place pour assurer la sécurité des habitants tout en préservant ce noyer du Caucase, et accompagner dans sa fin de vie, l'un des plus vieux habitants de Chambéry.

Une stratégie biodiversité en construction



La Ville a lancé en 2024 un inventaire de la biodiversité urbaine, en lien avec les acteurs scientifiques et associatifs du territoire. Ce travail constitue le socle d'un futur plan d'action biodiversité, structuré autour de plusieurs axes :

- Renforcement des trames vertes et bleues ;
- Protection des espèces sensibles ;
- Gestion écologique des espaces publics et interstitiels ;
- Intégration de la biodiversité dans les projets d'urbanisme.

En parallèle, la politique d'éclairage public évolue pour mieux prendre en compte les rythmes de la faune nocturne : extinction ciblée, réduction d'intensité, limitation de la pollution lumineuse.

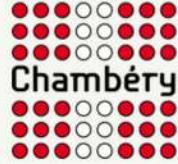


Ces politiques d'entretien renouvelées illustrent une approche intégrée, opérationnelle et cohérente de la gestion des espaces publics à Chambéry. Elles traduisent l'engagement des services municipaux à adapter les pratiques aux enjeux contemporains tout en conservant un haut niveau de qualité paysagère et de service pour les habitants.

Notes







www.chambery.fr